

CONTRAT MIEL 2021 entre

Damien Buray travaillant avec Julien Perrin, apiculteur.

Exploitation : Apihappy Apiculture. 43 route de Beaudreville 91400 Gometz-la-Ville

Tél. : 06 42 59 31 42 contact@apihappy.fr

(Réfèrent Bon Amappétit: Philippe Euzenat Tél : 06 89 98 01 44 philippe_euzenat@yahoo.fr)

Et M, Mme (Membre de l'AMAP , à jour de ma cotisation 2021)

Nom, Prénom :N°Adhérent :

Adresse complète :

Courriel : Tel :

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP notamment :

Engagements de l'adhérent	Engagements du producteur
Préfinancer la production	Approvisionner régulièrement en produits de la ferme
Assurer des permanences de distribution durant la saison	Etre présent aux distributions
Gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et absences (vacances ...) aux livraisons	Accueillir les adhérents sur sa ferme au moins 1 fois par an
Respecter les statuts et le règlement intérieur de l'AMAP	Etre transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail

Objet du contrat : Miel et ses dérivés

Mode de production : Cette production artisanale de miel est réalisée à partir d'abeilles sélectionnées sur des critères de rusticité et d'adaptation à l'environnement local, seuls gages de la conservation d'une abeille autonome.

Termes du contrat : Par ce contrat d'achat, les adhérents s'engagent par leur commande sur la période considérée, soit de novembre à décembre 2021 = 2 livraisons. Sur cette période, des commandes complémentaires peuvent être passées dans le cas où le producteur le propose aux tarifs de la vente en directe.

Désistement : En cas d'impossibilité de se rendre à une distribution, l'adhérent s'engage à trouver une personne pour prendre sa commande ou prévenir le réfèrent s'il renonce à cette commande. A la fin de chaque distribution, toute commande non récupérée sera donnée aux associations solidaires contactées.

Rupture du contrat : En cas de changement de situation empêchant l'adhérent de poursuivre son contrat, ce dernier s'engage à faire le maximum pour trouver une personne pouvant reprendre son contrat afin de préserver le soutien apporté au producteur. Le réfèrent ne restituera les chèques non encaissés qu'à réception des chèques de la personne qui reprendra la suite du contrat.

Rôle des coordinateurs (réfèrents) : Ce sont des adhérents de l'AMAP qui s'engagent bénévolement au moins pour une année, à recueillir les contrats et les chèques, à synthétiser les commandes des adhérents et à transmettre le tout au producteur. Ils sont les « interlocuteurs privilégiés » du producteur pour la gestion des contrats, s'assurent du respect de ces contrats, recueillent auprès du producteur toutes les informations utiles aux adhérents sur la production, les éventuels aléas...Ils préparent les réunions périodiques entre les producteurs et adhérents. Ils organisent la visite annuelle sur l'exploitation.

Tarifs et jours de distribution :

	Poids	TVA	Prix (€)	Livraison 18 novembre 2021		Livraison 16 décembre 2021	
				Quantité	Prix	Quantité	Prix
Pots de 500g à 10€ - réduction 10%							
Miel de Printemps (-10%)	(500g)	5,5%	9				
Miel de Printemps	(250g)	5,5%	6				
Miel de Forêt (Châtaigner) (-10%)	(500g)	5,5%	9				
Miel Prémises d'été (Acacias/Tilleuls) (-10%)	(500g)	5,5%	9				
Miel de Sarrasin	(250g)	5,5%	6				
Miel de Lavande	(250g)	5,5%	6,5				
Miel de Saison (-10%)	(500g)	5,5%	9				
Miel Zénith d'été (Tournesol / Lavande) (-10%)	(500g)	5,5%	9				
Miel de Thym (-10%)	(250g)	5,5%	9				
Pâte à tartiner	(200g)	5,5%	7				
Gelée royale	(10g)	5,5%	25,5				
Cire	(500g)	10%	15				
Cire	(1kg)	10%	25				
Boules fourrées au miel	(250g)	20%	5				
Perles miel propolis	(250g)	20%	5				
Pastilles au miel	(250g)	20%	5				
Bourgeons de sapin	(250g)	20%	5				
Savon miel cire d'abeille		20%	8,50				
				Prix total :		Prix total :	
				Remise de chèque à la signature du contrat			

Modalités de paiement :

Le présent contrat est à renvoyer au référent, signé en double exemplaire et accompagné d'un chèque global à l'ordre de : **SAS Apihappy**

Ce chèque correspondant au montant total des deux livraisons sera débité à l'issue de la première distribution.

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent :

Signature du producteur Damien BURAY